PETITE CHRONIQUE HISTORIQUE DE L'ANJOU CHRÉTIEN

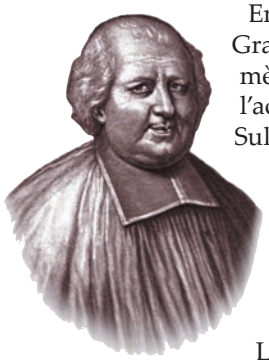
N° 36 - *Janvier 2025*
Supplément au bulletin LE PARVIS

Hommage à un saint prêtre angevin
à l'occasion du tricentenaire de son rappel à Dieu

L'ABBÉ JOSEPH GRANDET (2)

30 juillet 1646 – 1er décembre 1724

• La charité évangélique d'un évêque • Des usages hérités de l'Église primitive • Une œuvre pour les jeunes clercs nécessiteux • Simonie au séminaire • Persécution et réconciliation épiscopale • Famine en Craonnais

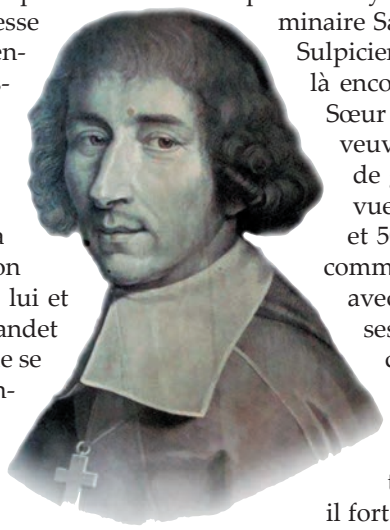


En proie à un épuisement total, M. Grandet passa deux années chez sa mère au Tertre Saint-Laurent. Avec l'accord de son directeur de Saint-Sulpice, M. Tronson, il avait fait vœu de se rendre en pèlerinage sur les tombeaux de sœur Agnès de Langeac et de M. Olier si sa santé venait à s'améliorer... ce qui ne tarda pas. Au terme de deux cures aux eaux de Bourbon-L'Archambault, sa santé lui permit d'entreprendre son pèlerinage. La première partie de son vœu réalisée, il quittait Langeac en juin 1677 pour faire étape au Puy.

Un évêque peu ordinaire...

Là, se trouvait également un séminaire dépendant de Saint-Sulpice. Il put célébrer la messe pendant neuf jours à la cathédrale, où il rencontra un évêque peu ordinaire, Mgr Louis-Arnauld de Béthune...

L'évêque du Puy menait une vie très édifiante et célébrait tous les jours la sainte messe avec abondance de larmes. Alors qu'il s'habillait dans la sacristie avant de monter à l'autel, il avisa M. Grandet qui attendait qu'on lui procurât des ornements. Il s'informa de lui et le convia à dîner (à midi) à l'évêché. M. Grandet fut alors témoin d'un rituel édifiant : avant de se mettre à table, le prélat allait servir quotidiennement de ses propres mains douze pauvres en l'honneur des douze apôtres, et il faisait de même le soir au souper pour trente-trois pauvres en l'honneur des trente-trois années que Notre-Seigneur vécut sur terre.



Mgr Louis-Arnauld de Béthune
Évêque du Puy

Après le repas, M. Grandet accompagna l'évêque dans une communauté de filles séculières chez qui une retraite était prêchée à près de cent paysannes venues de tous les coins du diocèse. Ces retraites avaient lieu deux fois l'an. On leur faisait faire oraison tout en travaillant à des ouvrages de dentelles. La ferveur était si grande dans ces campagnes, que les paysannes gardaient les bestiaux les unes des autres pendant leur absence.

M. Grandet put également assister à la procession de l'octave du Saint-Sacrement, laquelle comportait des particularités liturgiques assez étonnantes : l'évêque portait le Saint-Sacrement mitre en tête, et tous les autres officiers étaient également mitrés ! Ils étaient suivis par une centaine de pénitents blancs qui marchaient nu-pieds, revêtus d'aubes et la tête couverte d'un sac.

Mr Grandet fut aussi témoin de l'exorcisme que fit plusieurs fois M. de la Chétardie, l'un des directeurs du séminaire – qui sera ensuite nommé curé de Saint-Sulpice – sur une personne de grande piété nommée la sœur Claire. On la disait possédée par les enchantements d'un curé du diocèse du Puy, alors détenu dans la prison de l'évêché. Cette fille donnait des marques évidentes de possession, entendant les langues (mais ne les parlant pas), révélant les choses cachées et le secret des cœurs. C'était grâce à elle que Mgr de Béthune avait complètement réformé sa règle de vie, ayant été très impressionné par ce qu'elle lui avait révélé des particularités les plus secrètes de celle-ci.

Curiosités lyonnaises

Après neuf journées fort édifiantes, M. Grandet quitta Le Puy le 2 juillet 1677, fête de la Visitation, pour se rendre à Lyon. Le voyage fut pittoresque : on ne pouvait circuler ni en carrosse ni en chaise, les sentiers étant si étroits et bordés de précipices qu'à peine un cheval y pouvait passer. Il parvint à Lyon une semaine plus tard, où il logea au séminaire Saint-Irénée qui était tenu lui aussi par des Sulpiciens. Il y passa dix jours au cours desquels, là encore, il put rencontrer une autre mystique, Sœur Méraude. Agée de soixante ans, elle était veuve d'un cabaretier de Lyon. Elle bénéficiait de grâces extraordinaires. On l'avait souvent vue élevée de terre d'une coudée (entre 45 et 50 cm) pendant son oraison. Elle avait des communications intimes avec Notre-Seigneur et avec son ange gardien, et, chose terrible pour ses interlocuteurs, comme la sœur Claire du Puy, elle connaissait les pensées des cœurs. Un jour, son directeur, M. l'abbé de Saint-Just, étant fort malade, eut le désir de parler à la sœur Méraude, sans toutefois s'en ouvrir à personne. Aussi fut-il fort surpris de la voir entrer dans sa chambre et lui demander ce qu'il souhaitait d'elle. C'était l'ange gardien de M. de Saint-Just qui en avait averti le sien !

M. Grandet visita bien entendu la cathédrale de Lyon et fut un peu surpris de ses usages hérités de l'Église naissante : on n'y conservait pas le Saint-Sacrement, comme il se faisait dans les premiers siècles dans les églises où s'assemblaient les chrétiens, de peur que les païens, les y voyant entrer, ne vinssent le prendre et ensuite le profaner. Le chapitre était tellement attaché aux anciens rits de la primitive Église, qu'on n'y jouait jamais de musique et qu'on y chantait l'office par cœur.

Au tombeau de M. Olier

M. Grandet prit enfin le chemin de Paris où il devait accomplir la deuxième partie de son vœu. Il fut bien entendu reçu au séminaire de Saint-Sulpice par M. Tronson. Là, il put célébrer une neuvaine de messes au tombeau de M.

Contact : prieuredegastines@orange.fr - Tél. : 02.41.74.12.78

Olier, priant toujours et encore pour que l'esprit intérieur et de charité communicative qui règne avec tant de plénitude dans le Séminaire de Saint-Sulpice de Paris fût répandu dans celui d'Angers, et que l'un et l'autre fussent unis ensemble.

Pendant ce séjour parisien, il rencontra M. de Chansiergues, un diacre du Languedoc, qui avait établi à Paris sept ou huit communautés d'enfants et de jeunes gens pauvres qui se destinaient au sacerdoce, vivant de la charité des « gens de bien ».

François de Chansiergues, ayant renoncé à tous ses biens, vint d'Uzès à Paris dans le dessein de secourir les jeunes clercs les plus nécessiteux. Il prit alors la direction de la *Société des pauvres étudiants* qui existait déjà. Il pratiqua la pauvreté à un degré héroïque, ne se chauffant jamais en hiver, ne changeant jamais de linges lorsqu'il était trempé de sueur, mais ménageant soigneusement la santé des autres. Son œuvre fut à l'origine de 38 fondations dans tout le royaume. C'est ainsi qu'il recommanda vivement à M. Grandet d'en établir une à Angers. Le conseil ne fut pas perdu. Le prêtre angevin le réalisera trois années plus tard, et ne cessera de s'y consacrer jusqu'à sa mort.



M. Jean-Jacques Olier, fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice

M. Grandet revint enfin à Angers au mois de septembre 1677. Toujours logé chez sa mère. Il s'occupait fort utilement en confessant les Servantes des Pauvres de l'hôpital Saint-Jean, tout en restant bien entendu en lien avec les prêtres du Logis Barrault, chez qui il dînait avec eux au moins tous les jeudis et assistait à leurs conseils. Après quelques mois sans événement particulier, une dure épreuve devait cependant ébranler le Logis Barrault.

Un prêtre simoniaque au séminaire

Un directeur de celui-ci, M. Gabriel Le Peletier, en compagnie duquel M. Grandet avait rejoint le séminaire d'Angers depuis celui de Saint-Sulpice six années plus tôt, causa un grave scandale en 1679.

Mais il faut auparavant présenter le personnage. M. Gabriel Le Peletier était issu d'une très ancienne famille de notables. Il était parent du successeur de Mgr Arnauld, Mgr Michel Le Peletier. M. Grandet dresse un portrait acéré de son confrère :

> *C'était un homme de bien, mais arrêté à son sens, tout de feu, peu sociable, très-bon à demeurer en communauté en qualité de particulier, mais non de directeur ; ses manières avoient quelque chose d'extraordinaire, de dur et de rebutant. Dieu se servit néanmoins de lui pour établir le séminaire d'Angers par lettres patentes ; mais, comme il ne voulait point déférer à l'avis de ses supérieurs, ni de ses confrères, il pensa le renverser.*

Et plus loin...

> *Les gens du caractère de M. Le Peletier ne sont pas propres à la vie de communauté, ils sont capables d'y faire bien plus de mal que de bien. Car, préférant leur jugement à celui de tous les autres, Dieu permet qu'ils se trompent toujours, et il prend plaisir de confondre leur fausse sagesse comme celle d'Achitophel.* [1]

Ainsi M. Gabriel Le Peletier commit une imprudence grave (qui n'était pas la première) : sans consulter ses confrères, il s'engagea dans des négociations irrégulières au sujet de la cure de Villevêque qui était pourvue d'un bénéfice important. Il fut condamné comme simoniaque par les tribunaux, et fut enfin exclu de la communauté par ses confrères. Aux yeux du public, cette affaire entacha la réputation et l'honneur du séminaire dans un contexte de grandes tensions avec les jansénistes.

Hostilité épiscopale

Nous avons vu qu'avant-même que M. Grandet ne fût arrivé à Angers à l'automne 1673, Mgr Arnauld, retourné par son frère et assailli quotidiennement par les sectateurs jansénistes du diocèse, avait résolu de retirer son séminaire aux prêtres du Logis Barrault, afin de le confier à des religieux plus ouverts aux nouveautés. Une guerre larvée infesta le diocèse pendant plus de quinze ans. Ainsi, en septembre 1674, la menace se réalisa : l'évêque confia ses clercs aux chanoines réguliers de l'abbaye de Toussaint.

Le Logis Barrault demeurait cependant en tant que communauté, pouvant accueillir des postulants, des étudiants, et pouvant donc présenter des clercs aux ordres. Seuls les séminaristes diocésains n'y étaient plus envoyés. A cette époque, le séminaire diocésain se réduisait à un cursus de trois mois précédant l'ordination sacerdotale. Mais il se produisit que le Logis Barrault reçut davantage de vocations après avoir été déchu de sa fonction de séminaire !

En janvier 1676, les tensions s'aggravèrent : Mgr Arnauld fulmina une ordonnance enjoignant les prêtres du Logis Barrault de lui restituer leurs lettres patentes, gage de leur existence légale, et interdisant leur chapelle. Mais en vain, car les intéressés firent appel au Roi qui leur donna raison.

Il y avait à Angers dans ces années une femme très pieuse, Mlle Rousseau, laquelle ne versait aucunement dans le parti janséniste, tout en bénéficiant cependant des faveurs de Mgr Arnauld en raison de sa grande vertu. Et Mlle Rousseau avait cette rare faculté de ne point dissimuler ses pensées à son évêque, et de surcroit de lui faire remontrance quand elle le jugeait à propos.

Au début de janvier 1680, le prélat lui fit part de son souhait d'avoir une conférence avec elle, en présence de M. Lanier, curé de la Trinité, pour la convaincre qu'il n'était point hérétique et que ses bons amis – c'est ainsi qu'il appelait les prêtres du Logis Barrault – avaient le plus grand tort du monde de déchirer les siens. Ce faisant, Mlle Rousseau en avisa M. Grandet, qu'elle jugeait le plus concerné par cette conférence, le priant de s'y présenter. Le jour venu, on demanda à Monseigneur s'il agréerait la présence de ce dernier, ce dont il convint.

A l'issue, M. Grandet en rédigea aussitôt le déroulé, ce qui permet aujourd'hui de saisir l'état d'esprit qui régnait chez les protagonistes.

L'évêque d'Angers, étant sans cesse remonté contre les Sulpiciens par la coterie janséniste qui sévissait en son diocèse, était convaincu que ceux-ci le considéraient comme hérétique. Des griefs injustifiés contre eux hantaient son esprit quotidiennement.

A l'occasion de cette conférence, après avoir protesté de son obéissance et de sa fidélité à l'évêque, niant catégori-

[1] Achitophel (en hébreux *Frère de la folie*) fut le conseiller du roi David puis de son fils Absalom. Il conspira avec le second contre le premier, mais ayant échoué, il se suicida en se pendant.

quement que lui et ses confrères le considéraient comme hérétique, M. Grandet tenta d'éclaircir la situation :

— Monseigneur , si nous avions à nous plaindre de Votre Grandeur ce serait de ce que vous n'oubliez point tous les faux rapports qui vous sont faits contre nous depuis cinq ans ; que vous en parlez à tout le monde, comme si c'étaient des vérités constantes ; que vous ne recevez personne du Logis Barrault qu'après leur avoir fait de rudes réprimandes ; que vous dites et que vous écrivez partout qu'on se déclare vos ennemis quand on vient au Logis Barrault ; que vous en éloignez ceux que vous pouvez par vos plaintes continuelles.

— Véritablement, je dis que tous ceux qui demeurent ou ont demeuré au Logis Barrault sont empoisonnés contre moi ou contre nos amis ; cela n'est-il pas vrai ?

— Mais, Monseigneur, M. Moreau a l'honneur d'être connu de vous, il demeure depuis trois ans au Logis Barrault, vous plaignez-vous de lui ?

— Non.

— Votre Grandeur voit donc bien que tous ceux qui y demeurent ne sont pas empoisonnés ; il en est de toutes autres choses comme de celle-là, Monseigneur, et je vous dirai, avec le respect que je vous dois, que depuis cinq ans on vous a avancé deux cents faits contre nous dont il n'y a pas un seul véritable ni prouvé et, qui plus est, dont on ne vous ait fait voir les contradictions manifestes ; cependant ils demeurent toujours dans votre esprit à notre désavantage et toutes les preuves de notre innocence et de nos justifications s'effacent de votre mémoire et vous ne vous en souvenez plus. […]

En partant, le prélat décocha une nouvelle diatribe :

— L'esprit de Saint-Sulpice a tout gâté, et depuis que vous en êtes venu, le trouble et la guerre sont entrés dans mon Séminaire, car, auparavant, nous vivions en paix.

— Monseigneur, il y a longtemps qu'on vous a fait un portrait de l'esprit de Saint-Sulpice qui ne ressemble point à l'original. Tous les lieux où sont établis MM. de Saint-Sulpice sont dans une paix profonde et, quand même ils ne trouveraient pas la paix là où on les appelle, ils seraient capables de l'y porter.

— Comment me dites-vous cela ? Il n'est rien de moins vrai ; l'esprit de Saint-Sulpice est un esprit de feu, de sang et de guerre.

— Mais, Monseigneur, ne devez-vous pas plutôt vous en rapporter au témoignage de Messeigneurs les évêques, vos confrères, qui les font travailler en leurs diocèses qu'à ce que vous en peuvent rapporter je ne sais combien de petites gens qui vous en font des historiettes et des contes qui n'approchent point de la vérité. Or, Monseigneur, tous les évêques qui leur ont donné la conduite de leurs Séminaires ne peuvent assez louer Dieu des bénédictions qu'il répand sur leurs diocèses, par le ministère de MM. de Saint-Sulpice ; je vous en ai fourni une preuve sans réplique, il y a quatre ou cinq ans, en vous montrant l'original d'une lettre de feu Mgr l'évêque de Limoges qui témoignait qu'on ne pouvait pas plus approuver qu'il faisait la conduite des directeurs de son Séminaire et que, bien loin d'y mettre le désordre et la guerre, comme on vous l'avait fait entendre, ils comblaient ses peuples et ses diocésains de paix, de joie et de bonheur.

Cette conférence ne résolut rien, mais M. Grandet lui donna une conclusion plaisante :

Comme il sortait, je lui aidai à descendre par-dessous le bras, et en montant en carrosse, il nous dit d'un ton assez gai : ''Nous nous sommes au moins bien chafourés les uns et les autres !" Il est vrai que je n'ai jamais vu tant de feu, de présence d'esprit et de mémoire dans un homme de son âge, à 84 ans ; il parla une heure et demie de suite sans être interrompu ; il fit plusieurs digressions pour entrelacer des historiettes et revenait toujours à son but.

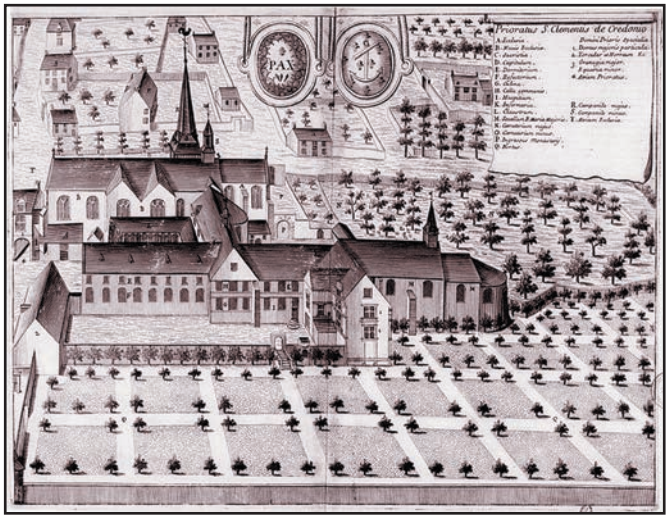
M. Grandet pourvu d'un bénéfice avantageux...

Sur ce, en septembre 1681, M. Grandet apprit que le curé de Juigné-sur-Loire, M. Le Mercier, qui était également archiprêtre de Saumur, lui avait résigné sa cure en raison de sa santé gravement défaillante. M. Grandet en fut fort surpris. Cette cure était pourvue de bénéfices importants qui auraient pu faire pâlir d'envie nombre de ses confrères. Mais tel n'était pas son cas. Il y voyait surtout une occasion de s'écarter de son cher séminaire où résidait sa vocation. Il faut préciser que l'intention du légataire était d'unir ce bénéfice au Logis Barrault afin d'y faire un petit séminaire paroissial de clercs pour la campagne. M. Grandet s'enquit donc, comme à l'accoutumée, de l'avis de M. Tronson, lui alléguant son peu de santé face à l'obligation de visiter soixante paroisses dépendant de cette cure. La réponse ne tarda pas : puisqu'il s'agissait du bien de la Communauté, il ne devait pas hésiter à l'accepter, *parce que les membres doivent s'exposer quand il s'agit de conserver le corps*.

Il fallait encore obtenir l'accord de Mgr Arnauld... qui le donna de bon cœur. Les mauvaises langues susuraient que c'était une bonne occasion d'écarter M. Grandet du séminaire...

Enfin, il plut à Dieu de rendre la santé à M. Le Mercier. M. Grandet prit les devants pour restituer son bien au légataire, ce qui fut fait en mai 1682. Mgr Arnauld en fut fort contrarié ! Ce faisant, M. Grandet restaurait l'honneur du séminaire que M. Le Peletier avait flétri par une conduite toute contraire.

Mission humanitaire en Craonnais



L'ancienne abbaye Saint-Clément de Craon

L'année 1683 fut très mauvaise. En 1682, des pluies diluviennes inondèrent les campagnes. Le blé manqua presque partout, mais surtout en Craonnais qui dépendait alors de l'évêché d'Angers. Il y eut une famine générale. Certains vinrent à Angers au carême 1683 pour y chercher du pain. Leurs visages pâles et défaits faisaient peur et compassion. Un élan de charité saisit alors les Angevins. On leur donna du pain, de la farine et de l'argent, et on décida de secourir ceux qui étaient restés chez eux. On fit une quête qui n'épargna ni les membres du Présidial, ni les corps de métier, ni même le clergé, et on amassa cinq cents écus.

Mais il fallait organiser la distribution. On jeta les yeux sur M. Grandet, lequel vivait encore chez sa mère. Comme il y avait des achats de blé et de farine à faire, ce que M.

Grandet n'entendait pas, on lui adjoignit un autre prêtre, M. de Launay, qui avait été marchand.

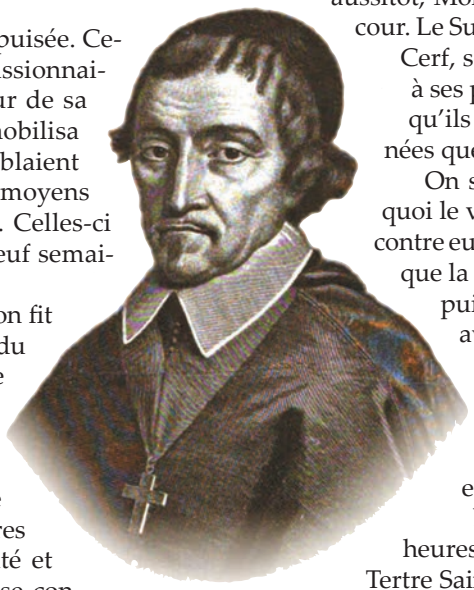
M. Grandet accepta certes cette mission, mais non sans répugnance : il ne pensait pas que sa santé chancelante lui permît de l'assumer. Mais le feu de la charité lui donna les forces qui lui manquaient.

Arrivés sur place, ils virent tant de misères et de pauvres qu'ils en furent effrayés. D'autres prêtres vinrent heureusement les seconder, ainsi que des laïcs. On commença par secourir les cinq ou six paroisses les plus pauvres, comme Balots, Livré, Bouchamp ou La Selle. On acheta du blé, on fit faire des farines, on établit des boulangeries. On fit charroyer des centaines de pains pour les distribuer aux plus pauvres dont les curés avaient donné les noms. Les charrettes étaient escortées par des hommes armés, de peur qu'elles ne fussent pillées. Il se trouvait par où ces Messieurs passaient des milliers de pauvres le long des haies pour les attendre, avec des visages noirs, livides, atténués comme des squelettes, la plupart s'appuyant sur des bâtons et se traînant comme ils pouvaient pour demander un morceau de pain. Ce spectacle leur tirait des larmes des yeux. La plupart ne vivaient que de racines d'herbes bouillies ou de pain de fougère.

L'aide venue d'Angers fut bientôt épuisée. Cependant, un des prêtres, M. Fardel, missionnaire de Saint-Lazare, écrivit au Supérieur de sa congrégation à Paris, M. Joly, lequel mobilisa une compagnie de dames qui s'assemblaient toutes les semaines pour procurer les moyens de secourir les pauvres des provinces. Celles-ci firent envoyer 12 000 livres pendant neuf semaines consécutives.

On leur fit encore des potages que l'on fit cuire et distribuer. Pour cela, on acheta du bois, et le receveur du grenier à sel de Craon donna cinq ou six minots de sel.

Lors des distributions, des prêtres leur faisaient une exhortation pour les aider à supporter leur misère, et la faire fructifier pour acheter le Ciel. Les pauvres gens écoutaient ces paroles avec avidité et venaient les dimanches à Craon pour se confesser aux missionnaires.



Mgr Henri Arnaud

Mais ces pauvres hères manquaient encore d'habits : ils paraissaient presque nus, en sorte que la pudeur obligeait de détourner la vue de dessus eux. M. Grandet écrivit alors une lettre à Mgr Arnauld pour décrire la situation. On montra la lettre à la Maison de ville d'Angers qui la fit imprimer. On fit un appel aux prônes du dimanche. On organisa des collectes de vieux vêtements, on acheta des toiles et du linge pour en faire des vêtements, et on réunit encore des sommes considérables.

Pendant les neuf semaines que dura la mission, M. Grandet fut à pied et à cheval sans éprouver ni maux de tête ni de poitrine. C'est dans cette expédition qu'il recouvrit parfaitement la santé !

Quant à Mgr Arnauld, s'il ne se rendit pas en Craonnais, ce fut uniquement en raison de la goutte dont il souffrait.

La misère du Craonnais parvint jusqu'aux oreilles de Louis XIV, lequel dépêcha l'Intendant de Touraine, M. de Nointel-Béchameil, au mois de juillet 1683. Touché de compassion, il exempta de taille le Craonnais... et confia discrètement à M. Grandet quinze Louis d'or de sa fortune personnelle pour soulager la misère qui régnait.

Celle-ci ayant été soulagée, on ne voulut pas s'en arrêter là. On décida d'organiser une mission pour distribuer le pain spirituel. Mgr Arnauld donna volontiers son agrément. M. Fardel, Supérieur des prêtres de la Mission d'Angers, en fut chargé, secondé par douze ou quinze prêtres, dont M. Grandet. Tous partirent à Craon au début du mois de janvier 1684. Le succès fut immédiat. On dut demander à Mgr Arnauld d'envoyer d'autres prêtres, lequel, à son grand regret, ne put en envoyer que deux. Cette mission occasionna beaucoup de réconciliations, d'accommodements de procès, de restitutions de biens mal acquis. Des confessions sacrilèges furent réparées, des vies passées détestées...

Réconciliation avec Mgr Arnauld

Il faut croire que le zèle déployé tant par l'évêque que par M. Grandet dans cette mission leur procura une grâce particulière. Le dévouement au nom de la charité ne peut s'accommoder des rancœurs qui lui sont contraires.

Nous voici donc au soir du Vendredi saint de cette même année 1684. Sur les six heures, un laquais s'enquiert de la présence de M. Maillard au Logis Barrault, et presque aussitôt, Monseigneur Arnauld se présente dans la cour. Le Supérieur, ainsi que MM. Le Gendre et Le Cerf, se précipitent au devant de lui, se jetent à ses pieds, et lui témoignent tout le bonheur qu'ils éprouvent de le recevoir. Voilà dix années que tel événement ne s'était produit !

On se rend à la chapelle pour prier. Après quoi le vieux prélat leur témoigne qu'il n'a rien contre eux sur le cœur, qu'il veut oublier le passé, que la plus grande douleur qu'il avait eue depuis qu'il était évêque avait été la rupture avec eux... mais de leur rappeler également quelques plaintes anciennes de leur conduite à son égard. Les bons prêtres lui manifestent leur respect, leur soumission et leur bienveillance, et l'on se quitte réconcilié.

Le lendemain matin, entre cinq et six heures, un laquais vient chez M. Grandet au Tertre Saint-Laurent, pour lui annoncer la venue de Monseigneur sur les huit heures. Le prêtre rumine les deux heures d'intervalle en diverses conjectures, imaginant le meilleur comme le pire, sans parvenir à percer le mystère de cette visite. Le prélat arrive, et, d'un ton aussi tendre que touchant, lui conte sa visite de la veille chez ses confrères, et lui renouvelle sa volonté de rompre avec le passé. M. Grandet se jette à ses pieds, lui demande pardon s'il avait été assez malheureux pour lui déplaire, et proteste qu'il ne se trouvait de prêtre en son diocèse plus respectueux et plus obéissant que lui.

M. Grandet ne s'arrête cependant pas là ! Il profite de l'occasion pour réclamer à son évêque le retour des clercs au Logis Barrault. Mais le prélat refuse : *Je le souhaiterais de tout mon cœur, mais la chose n'est pas faisable*.

Les deux hommes parlent pendant une heure. La paix retrouvée connaîtra encore des blessures, mais pour l'heure, la confiance était restaurée, et Mgr Arnaud saura s'appuyer efficacement sur M. Grandet au sujet de la mission d'un célèbre capucin, le père Honoré de Cannes.

(A suivre).

Jean de Jacquelot